

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **6 SEPTEMBRE 2016** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;

Sont absents :

Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

16,179 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

16,180 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

16-129 RÉSOLUTION NO 16-129 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

16,181 RECONNAISSANCE AUX ÉTUDIANTS DU PROGRAMME TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI

La mairesse souhaite la bienvenue aux deux étudiants, qui ont participé au volet apprenti-stage du Programme Tri étudiant Desjardins pour l'emploi. Il s'agit de Marie-Eve Beauchemin et Kevin Ouellette qui ont travaillé au Parc Marie-Victorin.

Elle remet à chacun, au nom du Carrefour jeunesse-emploi, leur bourse de 500 \$.

16,182 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2016

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 25 juillet 2016.

16-130 **RÉSOLUTION NO 16-130**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2016

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 25 juillet 2016 tel que présenté.

16,183 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Daniel Dicaire, directeur du Centre récréatif Kingsey, informe les membres du conseil que les travaux d'amélioration de l'aréna sont complétés et qu'il reste quelques ajustements pour rendre le tout conforme.

La mairesse suggère de traiter dès maintenant le point 22 de l'ordre du jour. Les membres du conseil sont d'accord.

16,184 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Versement de l'aide financière pour le projet d'amélioration

16-131 **RÉSOLUTION NO 16-131**
CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.
VERSEMENT D'UNE 6^E PARTIE DE L'AIDE FINANCIÈRE
POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution n° 16-03, le conseil municipal manifestait son intention d'accorder au Centre récréatif Kingsey inc. un montant représentant 50 % du coût des travaux du projet d'amélioration pour un maximum de 400 000 \$;
- 2 La compagnie Cascades a également manifesté son intention d'accorder un montant représentant 50 % du coût du projet pour une valeur maximale de 400 000 \$;
- 3 Aux termes des résolutions n^{os} 16-30, 16-56, 16-73, 16-91 et 16-106, la ville a déjà versé une partie du montant;
- 4 Les travaux s'achèvent, le Centre récréatif Kingsey inc. demande à la ville de procéder à un versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000,00 \$)** dans le cadre de la subvention accordée pour le projet d'amélioration du Centre Récréatif Kingsey inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

16,185 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les conseillers Alain Ducharme et Christian Côté informent les membres du conseil qu'ils ont participé à une session de travail sur la grille salariale des membres du Service de sécurité incendie.

Les conseillers Ducharme et Côté mentionnent qu'ils ont également participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls.

16,186 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics et de la bibliothèque du mois de juillet ont été vus en comité plénier ainsi que celui du Service des loisirs pour les mois de juillet et août. Le rapport du Services des travaux publics pour le mois d'août et ceux du Service d'urbanisme pour les mois de juillet et août ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport du mois d'août de la bibliothèque, le rapport de l'administration pour les mois de juillet et août et celui du camp de jour et de la piscine sont déposés séance tenante.

16,187 COMPTES DU MOIS

16-132 RÉSOLUTION NO 16-132 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT VINGT MILLE CINQ CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (320 539,60 \$)**.

Je soussignée, Annie Lemieux, directrice générale et greffière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Annie Lemieux, directrice générale et greffière

16,188 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

16,189 RESSOURCES HUMAINES

16,189.1 EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS VOLONTAIRES

16-133 RÉSOLUTION NO 16-133 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE M. TONY PELLETIER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;

- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Tony Pelletier à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Pelletier sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

16-134 **RÉSOLUTION NO 16-134**
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE
M. MICHAËL CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Michaël Côté à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Côté sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

**16,189.2 NOMINATION DE STEVEN DAWSON À TITRE DE
LIEUTENANT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**16-135 RÉSOLUTION NO 16-135
SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
NOMINATION DE STEVEN DAWSON
À TITRE DE LIEUTENANT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le pompier Steven Dawson est responsable du volet SST pour le Service de sécurité incendie;
- 2 Le directeur du Service de sécurité incendie recommande de nommer M. Dawson lieutenant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION D'UN LIEUTENANT.** La Ville de Kingsey Falls nomme monsieur Steven Dawson lieutenant du Service de prévention des incendies.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de prévention des incendies.

**16,189.3 FORMATION EAUX USÉES POUR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

**16-136 RÉSOLUTION NO 16-136
FORMATION EN ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES MENANT À LA CERTIFICATION DU ROMAUEU
INSCRIPTION DE 3 EMPLOYÉS DU SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAUEU) contient différentes obligations, dont l'une concerne la qualification des opérateurs;
- 2 L'article 10 du Règlement spécifie que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées;
- 3 Le Collège Shawinigan a été retenu pour donner la formation requise;
- 4 Pour obtenir ce certificat, les opérateurs doivent s'inscrire au Programme auprès d'Emploi-Québec;
- 5 Il y a lieu que des employés du Service de travaux publics obtiennent cette certification ou la mise à niveau;
- 6 Un montant est prévu au budget pour la formation d'un employé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise messieurs Éric Hamel, Jean-Yves Campeau et David Lizotte-Gauthier à s'inscrire auprès d'Emploi-Québec pour obtenir le certificat de qualification en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

16,190 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

16,190.1 M. BRUNO GRENIER POUR L'ENTREPRISE « GROUPE ÉLECTRO KINGSEY INC. » – Marge de recul avant

Après discussion, les membres du conseil désirent obtenir des informations supplémentaires. Ce point est donc reporté à une prochaine session.

16,190.2 M. MICHEL HÉMOND POUR « ENTREPRISES J.C.B. HÉMOND INC. » – Marge de recul arrière

16-137 RÉSOLUTION NO 16-137 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. MICHEL HÉMOND POUR ENTREPRISES J.C.B. HÉMOND INC. MARGE DE REcul ARRIÈRE

- 1 Les Entreprises J.C.B. Hémond inc. possèdent une propriété située au 23, rue Lajeunesse;
- 2 Les Entreprises J.C.B. Hémond inc. désirent construire un bâtiment avec une marge de recul arrière de 3 mètres comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul arrière prescrits à la réglementation municipale;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-16-16, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde aux Entreprises J.C.B. Hémond inc. une dérogation mineure permettant la construction d'un bâtiment à 3 mètres de marge de recul arrière comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul arrière prescrits à l'article 6.2.2 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5-48, **RANG 13** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

16,191 RÉFECTION DES RUES COMEAU ET DES PINS

16,191.1 MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

16-138

RÉSOLUTION NO 16-138 RÉFECTION DES RUES COMEAU ET DES PINS MANDAT POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 16-118, la ville a accordé un contrat à La Sablière de Warwick Ltée pour la mise en place des conduites d'égout pluvial ainsi que la voirie sur la rue des Pins (entre les rues Tardif et Comeau) et sur la rue Comeau (entre les rues des Pins et Martel) sur une longueur totale de 470 mètres;
- 2 Il y a lieu de mandater une firme pour effectuer la surveillance des travaux et réaliser le suivi au chantier durant la construction;
- 3 Les Services exp inc. ont présenté une offre de services intéressante pour la ville;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévus au budget 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater la firme les Services exp inc. pour procéder à la surveillance des travaux de drainage et de voirie sur la rue des Pins (entre les rues Tardif et Comeau) et sur la rue Comeau (entre les rues des Pins et Martel) sur une longueur totale de 470 mètres, le tout tel que prévu à l'offre de service no KIFM-230652.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TREIZE MILLE SIX CENTS DOLLARS (13 600,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services exp inc.

16,191.2 MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

Ce point est reporté à la session spéciale du 12 septembre à 19 h.

16,192 TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE

16-139

RÉSOLUTION NO 16-139 TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE SECTEUR URBAIN

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur urbain sont nécessaires;
- 2 La firme Pavage Veilleux (1990) Inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Les crédits sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Pavage Veilleux (1990) Inc. pour procéder à des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur urbain.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (182,00 \$)** la tonne, pour la somme maximale de **VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (24 800,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la firme Pavage Veilleux (1990) Inc. et au contremaître du Service des travaux publics.

16-140 **RÉSOLUTION NO 16-140**
TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE
SECTEUR RURAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur rural sont nécessaires;
- 2 La firme Smith Asphalte inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Les crédits sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Smith Asphalte inc. pour procéder à des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur rural.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser le montant de **CENT QUATRE-VINGT QUATRE DOLLARS (184,00 \$)** la tonne pour une somme maximale de **VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (24 500,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la firme Smith Asphalte inc. et au contremaître du Service des travaux publics.

16,193 BAIL – MAISON DU 9, RUE CARON

Les membres du conseil discutent sur l'avenir de l'immeuble du 9, rue Caron.

16,194 STATIONNEMENT RUE GIBSON – Interdiction de stationner sur une partie de la rue

**16-141 RÉSOLUTION NO 16-141
INTERDICTION DE STATIONNER SUR
UNE PARTIE DE LA RUE GIBSON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La configuration de la rue Gibson rend la circulation difficile lorsque des véhicules sont stationnés en bordure de rue;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'interdire de stationner ou d'immobiliser un véhicule automobile ou un camion en tout temps, de chaque côté de la rue Gibson aux endroits où le stationnement est interdit au moyen d'une signalisation.

16,195 LE SPLASH DES COULEURS – Fermeture de rues

**16-142 RÉSOLUTION NO 16-142
LE SPLASH DES COULEURS
FERMETURE DE RUES LE 25 SEPTEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des loisirs de Kingsey Falls organise, pour une deuxième année, une course Le Splash des couleurs dans les rues de la ville le 25 septembre 2016;
- 2 La corporation a déposé une demande à la ville pour autoriser la fermeture de certaines rues pour cette activité;
- 3 Il y a lieu d'encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la fermeture des rues Boulet, des Pins, des Bouleaux, des Merisiers, Comeau et Caron et de la rue Tardif, le 25 septembre 2016, entre 8 h 30 et 11 h pour la tenue du Splash des couleurs organisé par la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

16,196 PARC MARIE-VICTORIN – Résolution d’appui pour le projet CPTAQ

16-143

**RÉSOLUTION NO 16-143
CPTAQ DOSSIER N°409938
CHANGEMENT DE LA SUPERFICIE À L’EXCLUSION
DE SA ZONE AGRICOLE D’UNE PARTIE DU LOT 5B
DU RANG 12 AU CADASTRE DU CANTON DE KINGSEY**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Selon l’orientation préliminaire au dossier n° 409938, datée du 19 novembre 2015, la demande devrait être refusée pour une superficie de 5,37 hectares ;
- 2 La demande est révisée pour une superficie de 2 hectares;
- 3 Un plan illustre clairement le besoin d’expansion, le besoin de la totalité de la superficie révisée à 2 hectares et des autres espaces appropriés à l’intérieur de la zone non agricole;
- 4 Le projet inclut un musée des collections, des ateliers de restauration, une maison des sciences de la nature, une zone d’exposition, la culture de petits fruits et des jardins;
- 5 Le Parc Marie-Victorin est inclus dans la zone urbaine incluant ses usages permis de la zone 27-i depuis la révision du schéma d’aménagement de la MRC d’Arthabaska en 2006 et que la demande vise l’extension des usages existants;
- 6 Les usages permis dans cette zone sont : restauration, exposition et vente d’œuvres artistiques, vente de produits horticoles, administration publique, parc et espace vert, utilité publique, récréation extensive, conservation environnementale, vente de produits du terroir, événements culturels et table champêtre;
- 7 Même pour la superficie révisée et minimisée à 2 hectares et les stationnements existants, il n’y a pas d’autres endroits vacants dans la zone non agricole pouvant recevoir l’extension des usages existants pour le Parc Marie-Victorin;
- 8 Le Parc Marie-Victorin a besoin de s’agrandir afin d’offrir une éducation appropriée à l’agriculture d’aujourd’hui et d’autrefois et d’exposer les outils anciens qui ont servi à nos pionniers;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que :

- 1- **SUPERFICIE RÉVISÉE.** La Ville de Kingsey Falls révisé la superficie de la demande d’exclusion à 2 hectares sur le lot P-5B du rang 12, du cadastre du Canton de Kingsey ainsi que ses usages.
- 2 **ATTESTATION.** La Ville de Kingsey Falls atteste qu’après étude et vérification, il n’y a pas d’autre endroit à l’intérieur de la zone non agricole « périmètre urbain » pour le projet d’extension du Parc Marie-Victorin.

16,197 PLATE-FORME WWW.MONIDEE.CA – Acceptation de la proposition de la MRC d’Arthabaska

**16-144 RÉSOLUTION NO 16-144
PARTICIPATION À LA PLATE-FORME
WWW.MONIDEE.CA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La MRC d’Arthabaska propose aux municipalités une méthode pour leur permettre d’aller sonder l’intérêt de leur population sur différents projets;
- 2 La plate-forme proposée www.monidee.ca permettait aux citoyens de soumettre des idées, d’ajouter des commentaires et de voter en faveur ou en défaveur pour chacune des suggestions présentées sous 6 thématiques;
- 3 Cette offre est intéressante pour la ville;
- 4 Aucun montant n’est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à participer à la plate-forme www.monidee.ca offerte par la MRC d’Arthabaska.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **SIX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (625,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais de personnalisation de la plate-forme et le rapport synthèse des résultats.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d’Arthabaska.

16,198 SERVICE D’INTERVENTION D’URGENCE CENTRE-DU-QUÉBEC (SIUCQ) DE LA MRC D’ARTHABASKA – Adhésion

**16-145 RÉSOLUTION NO 16-145
ADHÉSION AU SERVICE D’INTERVENTION D’URGENCE
CENTRE-DU-QUÉBEC (SIUCQ) DE LA MRC D’ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service d’intervention d’urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d’Arthabaska est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d’une urgence;
- 2 La priorité du SIUCQ est d’aider les municipalités à offrir un environnement sécuritaire aux citoyens et de s’assurer qu’ils auront tout le support voulu lors d’un sinistre;
- 3 Il y a lieu que la ville adhère à ce service;

4 Aucun montant n'est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à adhérer au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2017.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de 1,10 \$ par habitant, soit **DEUX MILLE DEUX CENT TREIZE DOLLARS ET VINGT CENTS (2 213,20 \$)**. Cette contribution inclut :
 - Support au niveau de la santé, de la sécurité et de l'aide aux sinistrés;
 - Patrouilles préventives;
 - Soutien au Service de sécurité incendie desservant la municipalité;
 - Soutien aux ambulanciers lors d'évènements majeurs;
 - Soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le nécessite;
 - Le SIUCQ s'inscrit comme une ressource au plan de sécurité civile (mesures d'urgence).
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska.

16,199 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – Adoption du deuxième projet de Règlement n° 16-02 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls

16-146

**RÉSOLUTION NO 16-146
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 16-02
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 16-02 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls ».

16,200 AVIS DE PRÉSENTATION

**16,200.1 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 14-01
ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**AVIS DE PRÉSENTATION
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 14-01
RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Suite à la présentation d'un résumé du projet de règlement, avis est donné par **Christian CÔTÉ** qu'un **Règlement remplaçant le règlement no 14-01 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** sera déposé à une session ultérieure.

**16,200.2 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 12-06
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE KINGSEY
FALLS**

**AVIS DE PRÉSENTATION
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 12-06
RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Suite à la présentation d'un résumé du projet de règlement, avis est donné par **Christian CÔTÉ** qu'un **Règlement remplaçant le règlement no 12-06 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Kingsey Falls** sera déposé à une session ultérieure.

16,201 FÊTE DE NOËL DES ENFANTS – Demande de subvention

**16-147 RÉSOLUTION NO 16-147
PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA FÊTE
DE NOËL DES ENFANTS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Comité de promotion de Kingsey Falls, en collaboration avec la Corporation des loisirs de Kingsey Falls, organise la fête de Noël des enfants sous une nouvelle formule, soit une journée où il y aura plusieurs activités et surprises dont la décoration des arbres de Noël dans le parc Bernard-Lemaire;
- 2 Le comité organisateur a déposé une demande de contribution financière à la ville pour permettre la tenue de cette activité;
- 3 Cette contribution financière est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Comité de promotion de Kingsey Falls une contribution financière maximale de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)** pour la fête de Noël des enfants.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Me Joanne Fournier du Comité de promotion de Kingsey Falls.

**16,202 CARREFOUR D'ENTRAIDE BÉNÉVOLE – Campagne de
financement pour la Maison des bénévoles et des aînés**

**16-148 RÉSOLUTION NO 16-148
CARREFOUR D'ENTRAIDE BÉNÉVOLE
PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT
POUR LA MAISON DES BÉNÉVOLES ET DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour d'entraide bénévole des Bois-Francs a lancé une campagne de financement pour l'agrandissement de la Maison de bénévoles et des aînés pour permettre l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes ayant des limitations physiques à son immeuble situé au 40, rue Alice à Victoriaville;
- 2 Grâce à ce projet d'envergure, la Maison des bénévoles et de aînés pourra répondre aux demandes grandissantes de personnes âgées de plus de 65 ans, car elle abritera sous le même toit des organismes tels que : l'Association des proches aidants Arthabaska-Érable, la Société Alzheimer, La Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) et plusieurs autres;
- 3 Il y a lieu d'encourager cet organisme qui dessert également la population de Kingsey Falls;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Carrefour d'entraide bénévole des Bois-Francs un montant de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à titre de contribution financière à la campagne de financement pour la Maison des bénévoles et des aînés.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

16,203 TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA

16,203.1 PARTENARIAT POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES

16-149

RÉSOLUTION NO 16-149 PARTENARIAT POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska organise la *Journée internationale des personnes aînées* qui sera soulignée le vendredi 30 septembre 2016 sous le thème général : « Briser l'isolement et la solitude chez les personnes aînées »;
- 2 La Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska demande à la ville un partenariat à l'événement par l'achat de deux billets;
- 3 Il y a lieu d'encourager cet événement;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter deux (2) billets pour la *Journée internationale des personnes âgées* qui se tiendra le 30 septembre 2016 à Victoriaville.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général

16,203.2 PROCLAMATION DU 1^{ER} OCTOBRE « JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES »

16-150 **RÉSOLUTION NO 16-150**
PROCLAMATION DU 1^{ER} OCTOBRE
« JOURNÉE INTERNATIONALE DES
PERSONNES AÎNÉES

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de proclamer le 1^{er} octobre « Journée internationale des personnes âgées ».

16,204 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

16,205 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 45.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

